



Assemblée générale

Distr. limitée
11 décembre 2023
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Autriche* : amendement au projet de résolution [A/ES-10/L.27](#)

Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires

Au paragraphe 3, insérer les mots « détenus par le Hamas et d'autres groupes »
après « otages », ainsi que le mot « immédiat » après « humanitaire »

* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

